Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation

Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments

Bureau des établissements de production et de transformation

Adresse : 251, rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Dossier suivi par :
K. BOQUET (8665), M. SIMAND (8409)
S. FLAUTO (8134), C. BASTIEN (8496)
O. CUNIN (8419)
V. DUSCH (5085)
V. HERAU (8401)

NOTE D'INFORMATION

DGAL/SDSSA/O2007-8016

Date: 19 novembre 2007

Classement : SSA 282.2, SSA 252

Nombre d'annexe :1
Degré et période de confidentialité : services d'inspection

Objet : Bilan de l'opération nationale de contrôle renforcé par les DDSV sur la nature et les flux de denrées alimentaires d'origine animale en provenance de Chine prévue par la note de service DGAL/SDSSA/N2007-8247 du 1er octobre 2007.

Bases juridiques :
Règlement (CE) N178/2002 ;
Règlement (CE) N852/2004 ;
Règlement (CE) N853/2004 ;
Décision 79/549 CE ;
Décision 2004/432/CE ;
Décision 2002/994/CE ;
Code rural art. L 236-1, L 236-5 et L 237-3 ;
Code de la consommation art. L 214-2 et R. 112-9.

Mots-clés : CHINE – IMPORTATION – FRAUDE – DAOA – COMMERCE DE DETAIL

Résumé : Bilan de l'opération de contrôle du 2 octobre 2007 concernant les produits chinois suite à la mise en évidence d'importations illégales sur le territoire français.

Destinataires	
Pour exécution : Directeurs Départementaux des Services Vétérinaires	Pour information : Préfets IGVIR/BNEVP/ ENSV/INFOMA DDSV-R DGCCRF/DGDDI Office de l'élevage

Suite à la mise en évidence par la Brigade nationale d'enquêtes vétérinaire et phytosanitaire de viandes de volailles et de mouton, de produits à base de viande, d'ovoproduits (œufs salés, œufs de 100 ans) et de coquillages d'origine chinoise non conformes (importations illégales, non respect des prescriptions d'étiquetage des DAOA), une opération nationale de contrôle a été conduite le 2 octobre 2007 dans les entrepôts et commerces de détail spécialisés dans les produits asiatiques.

La présente note dresse le bilan de cette opération.

Critères de ciblage des contrôles :

21 départements n'ont pas identifié de cible potentielle pour cette opération de contrôle.

Nombre de contrôles réalisés :

Au sein des 79 départements concernés, 509 contrôles ont été réalisés (457 établissements et 52 camions). A cette occasion, plus de 18 tonnes de produits non conformes ou justifiant une enquête approfondie ont été consignées.

Bilan des non conformités constatées

Le détail des constats et des suites données dans chaque département est présenté en annexe.

Nombre :

Des non conformités ont été constatées dans 98 établissements.

Nature des non conformités :

Le défaut d'étiquetage est la principale non conformité. Celle-ci s'accompagne généralement d'un défaut de traçabilité.

La présence de divers produits à base de viandes et produits de la pêche importés illégalement a été constatée dans 6 départements.

Nature des produits présentant des non conformités :

Il s'agit de :

- Produits asiatiques à base de viande ;
- Produits de la pêche (crevettes, produits transformés, filets de poissons) ;
- Œufs (notamment des œufs incubés) et ovoproduits (œufs de cane salés, œufs de 100 ans).

Suite des contrôles

Des produits ont fait l'objet de saisies dans 50 établissements. Au total, 11 tonnes ont été saisies.

3 établissements ont fait l'objet d'une fermeture administrative.

32 procès verbaux ont été dressés à l'issue de ces contrôles.

Perspectives

Cette action de contrôle met en lumière la diffusion sur le territoire national de produits importés illégalement, notamment d'Asie. Celle-ci devra être prise en compte dans les orientations en matière de contrôle aux différents stades de la commercialisation des produits, de leur introduction en France à la remise au consommateur.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Jean-Marc BOURNIGAL

ANNEXE : tableau récapitulatif des contrôles sur les produits asiatiques des départements pour lesquels des non conformités ont été constatées

Depts	Nature de l'établissement (0)	Nature du produit	Nature de la non-conformité (1)	quantité (kg)	Décision prise sur le produit (2) Bilan du 16/10/2007	Décision finale prise sur le produit (2)	Autres mesures administratives	PV (oui / non)	Quantité de produits saisis
05	Epicerie	Produits asiatiques à base de viande	b	**2**	consigne	saisie		non	2
06	commerce de détail et entrepôts	viandes diverses, raviolis, beignets de crevettes	a b	**234**	consigne et destruction	libéré		non	
13	Marseille Store	Chair de crabe neige riz gluant au poulet bœuf séché saucisses de porc Viandes diverses Poisson	abcd	**214**	consigne	maintien de la consigne, demande de traçabilité		oui	
14	supérette	Poisson	b	**23,2**		produits libérés, traçabilité fournie	non	oui	
17	supérette	filets de poulet, viande de bœuf seché (50gr)	b d	**140**	consigne	140 kg filets poulet toujours consignés, destruction des œufs de cane 1,2 kg		non	
27	Supérette et entrepôt	viandes et poissons	b,d	**80**	consigne, saisie, destruction	Saisie pour 80 Kg		oui	80
35	supérette	produit de la pêche	d	**4,3**		levée de consigne suite à la traçabilité fournie	non	non	
38	commerce de détail et entrepôts	œufs salés/ œufs couvés/bouchées/ raviolis filets de poulets /beignets /perles de coco	bcd	**836**	consigne,	660 Kg libéré, 92 kg retiré, 25 kg saisis, 59 kg retourné chez le fournisseur		non	25

Depts	Nature de l'établissement (0)	Nature du produit	Nature de la non-conformité (1)	quantité (kg)	Décision prise sur le produit (2) Bilan du 16/10/2007	Décision finale prise sur le produit (2)	Autres mesures administratives	PV (oui / non)	Quantité de produits saisis
44	entrepôt	oeufs salés de canes	b	**4**	consigne	saisie des produits (en attente actuellement du bon de destruction)		non	
45	Epiceries	poissons entiers surgelés et poissons fumés	b	**12**	consigne	saisie		oui	12
54	supérette	poisson œufs de cane	b,c,d	**12**	consigne	levée de la consigne après présentation de document de traçabilité.	aucune	non	
57	commerce de détail et entrepôts	poisson surgelé, brochette de volailles, œufs de cane	b,c,d	**31**	consigne et destruction	12 kg saisis, 4 kg destruction, 15 kg libéré		oui	12
58	commerce de détail	poisson surgelé	b	**7**	consigne	destruction par le professionnel	Avertissement	non	
59	Supérette et entrepôt	poisson, crevettes, viande de volailles et de bœuf, de porc, pabv	a, b, c, d	**1078**	consigne et destruction	919 kg saisi le reste libéré		oui	919
61	Epiceries	poissons	b	**10**	consigne	saisie	néant	non	10
62	commerce de détail, restaurants, entrepôts	poisson, denrées diverses, œufs de cane	b	**1320**	consigne	levée de la consigne		oui	
63	restaurant	Viande porc bœuf et riz cantonnais	d	**15**	consigne en attente de document	Destruction sous la responsabilité du professionnel			15
68	supérettes et entrepôts	canard entier 510 kg, 6kg cuisses de poulet	c	**516**	consigne	Libéré		non	
69	commerce de détail et entrepôts	brochette canard laqué congelé origine Thailande crevettes congelées	abd	**644,503**	consigne	4 Kg de produits de la pêche saisis (b) le reste libéré		non	4
71	Commerce de détail	Viandes bovine, porcine, volailles	b	**80**	consigne	levée de consigne régularistaion de la tracabilité			
72	Commerce de détail	Poissons séchés congelés, filets de volaille congelés	b	**8.4**	consigne	saisie		oui	8.4

Depts	Nature de l'établissement (0)	Nature du produit	Nature de la non-conformité (1)	quantité (kg)	Décision prise sur le produit (2) Bilan du 16/10/2007	Décision finale prise sur le produit (2)	Autres mesures administratives	PV (oui / non)	Quantité de produits saisis
75	entrepôts+ camions	œufs couvés, salés, pabv,	b d	**2950**	consigne, saisie	saisie, destruction	mise en demeure	oui	2950
78	commerce de détail et entrepôts	pabv, ppeche	a, c, d	**1106**	consigne et destruction	libéré			
82	Commerce de détail	poissons congelés	b et d	**4,5**	Consigne	saisie	mise en demeure	Non	
85	supérettes	Pabv, ppeche	b, c, d	**70**		saisie des produits	non	non	70
86	supérettes	ppeche	b	**15**	consigne	destruction	néant	oui	15
87	supérette	Produits à base de viande poissons /jambon/œufs de cane	b	**364**	consigne et destruction	levée de la consigne pour 26 kg, destruction de 72 kg pour température non conforme, autres produits saisis pour défaut d'étiquetage			72
91		œufs de cane	b	**4**	consigne	destruction		non	4
92	Epicerie	poudre de crevettes	b	**10**	consigne	levé de la consigne		non	
93	supérettes et entrepôts	produits de la mer, découpe de dinde, viande de porc	b, c, d	**5155**	consigne et destruction	4195 kg destruction, le reste llibéré		non	4195
95	commerce de détail et entrepôts	cuisse de poulet, crabe, crevettes, conserves de porc	a, b, c, d	**3898**	consigne et destruction	saisie		oui	2898
				18847				Total saisie	**11290**

Légende : (0) : entrepôt, commerce de détail (1) : 3 codes a = produit sous embargo b = défaut d'étiquetage (2) consigne, saisie, destruction c= absence d'étiquetage en français d= absence de traçabilité